

NEWS - Sénégal

LE BULLETIN MENSUEL, OCTOBRE 2025

INTRODUCTION

En octobre 2025, l'actualité sécuritaire du Sénégal a été marquée par une série d'incidents survenus dans plusieurs régions et touchant divers segments de la population. Selon les données recueillies par le Système National d'Alerte Précoce (NEWS) de WANEP-Sénégal, **132 incidents** ont été enregistrés dans plusieurs domaines sensibles tels que **crimes organisés et extrémisme violent, démocratie et gouvernance, femmes, paix et sécurité ainsi que sécurité environnementale**. Ce chiffre est en baisse comparé au mois de septembre 2025 où **222 incidents ont été recensés**. Toutefois, les conséquences demeurent toujours préoccupantes avec **50 morts, 50 blessés et des dégâts matériels**.

Le présent rapport vise à analyser les principaux incidents signalés par le système NEWS de WANEP-Sénégal et à formuler des recommandations stratégiques à l'attention des décideurs et parties prenantes, dans l'optique de favoriser des actions concrètes en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité nationale.

I. CRIMES ORGANISÉS ET EXTREMISME VIOLENT (COEV)

Dans le cadre de la thématique COEV, **76 incidents** ont été recensés occasionnant seize (16) morts et onze (11) blessés au cours du mois d'octobre. La répartition des faits signalés est la suivante :

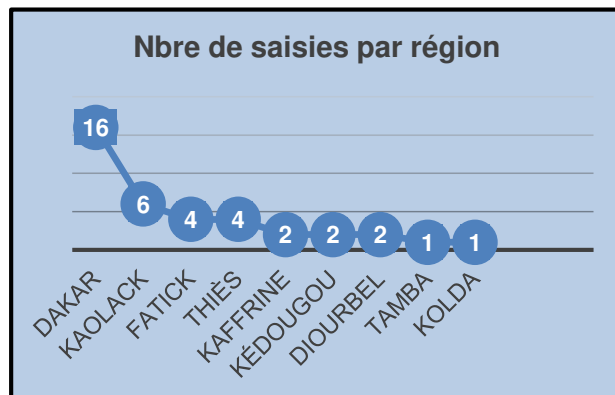
- | | |
|--|------------------------------------|
| ✚ 38 cas de trafic ou saisie de drogue | ✚ 01 cas de suicide |
| ✚ 15 cas d'homicide | ✚ 01 cas d'escroquerie |
| ✚ 04 cas braquage à main armée | ✚ 01 cas d'agression armée |
| ✚ 04 cas de coups et blessures volontaires | ✚ 01 cas de traite de personnes |
| ✚ 03 cas de trafic de migrants | ✚ 01 cas de trafic de faux billets |
| ✚ 03 cas de trafic/vente illégale de médicaments | ✚ 01 cas de trafic de bois |
| ✚ 02 cas d'escroquerie/fraude | ✚ 01 cas de tentative d'assassinat |

1.1. Au cours du mois de d'octobre, les forces de sécurité ont mené une série d'opérations d'envergure contre le trafic de stupéfiants, principalement sur la base de renseignements ciblés. Les saisies effectuées témoignent de la variété des drogues en circulation, parmi lesquelles le chanvre indien, la cocaïne, le tramadol, le kush, l'ecstasy, du haschich... Au total, 369,07 kg de chanvre indien, 115 kg de cocaïne, 276 képas de kush, 69, 486 kg de haschich, 480 comprimés de tramadol et 511 comprimés d'ecstasy etc. ont été saisis. Parmi les opérations les plus significatives figurent :

Le 1er octobre, la police de Djinack Bara (région de Fatick), appuyée par le commissariat spécial de Karang, a intercepté une charrette transportant **150 kg de chanvre indien** en provenance de Gambie. Le propriétaire (33 ans) et son conducteur mineur ont été arrêtés, provoquant un soulèvement des habitants exigeant leur libération. En raison de l'hostilité de la foule, les policiers ont sécurisé la drogue et relâché les suspects, après les avoir identifiés et photographiés, pour éviter des affrontements. La cargaison a été transférée à Massarinko (Fatick) sous forte escorte, tandis que l'enquête se poursuit.

Le 2 octobre, la Brigade du Tourisme des Douanes de l'AIBD a saisi **32,686 kg de résine de cannabis (haschich)** dissimulés dans deux valises. L'opération, fondée sur un ciblage précis, a conduit à l'arrestation d'un trafiquant étranger à double nationalité arrivé d'un pays asiatique et en transit vers un pays frontalier. Les analyses de la Police scientifique ont confirmé la nature du produit, et le suspect a été déféré au parquet de Mbour.

Le 17 octobre, la brigade commerciale des douanes de Kalifourou (région de Kolda) a intercepté une Toyota Tundra transportant **115 kg de cocaïne pure**, répartis en **100 plaquettes**, d'une valeur estimée à **9,2 milliards F CFA**. Deux ressortissants étrangers ont été arrêtés, et une enquête est en cours pour identifier les complices et démanteler le réseau transfrontalier.



1.2. Parmi les autres faits marquants relevant de cette thématique figurent les homicides, avec quinze (15) cas enregistrés dans les régions de Dakar (6 cas) , Thiès (3 cas), Kaffrine (2 cas), Saint-Louis, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor (1cas chacun). À titre d'illustration, les cas suivants comptent parmi les plus significatifs :

Le samedi 4 octobre, un berger âgé d'une soixantaine d'années a été retrouvé mort par balle dans la forêt de Tognataba, dans la commune de Dioudoubou (Sédhiou). Selon les informations, la victime était partie ramener ses bœufs mais n'était plus revenue. Tout porte à croire qu'il a été tué par des voleurs. Le corps a été transporté à Kolda pour autopsie, et une enquête a été ouverte par les éléments de la brigade de gendarmerie de Goudomp pour élucider les circonstances du drame.

Un match de nawétanes à Gainth Pathé (Kaffrine) a viré au drame **le 5 octobre**, lorsqu'une bagarre entre supporters des ASC Walidane et Dieuf Dieul a fait un mort, poignardé à l'issue de la rencontre. La victime a succombé à ses blessures après son évacuation au poste de santé. Une enquête est ouverte pour identifier les auteurs des violences.

Le 13 octobre, la police de Yeumbeul a arrêté un jeune homme de 25 ans soupçonné d'avoir tué un individu lors d'une dispute autour d'un loyer impayé dans une villa sur la route de Boune. Le suspect, retrouvé retranché à l'étage, a avoué avoir poignardé la victime après avoir tenté de vider sa chambre. Il a été placé en garde à vue pour meurtre, et l'enquête se poursuit sous la supervision du procureur de la République.

À Birkilane (Kaffrine), **le 30 octobre**, un cultivateur a été tué par un berger après une dispute liée au ravage de son champ. Lors de l'arrestation du suspect, le Commandant de gendarmerie a été agressé lors d'une embuscade par des proches du berger, mais ses hommes ont réussi à le protéger et à intercepter neuf assaillants. Le Commandant a été évacué aux urgences, le suspect principal écroué, et le corps de la victime transféré à la morgue de Kaffrine. Les suspects seront déférés au parquet et pourraient être poursuivis pour tentative d'assassinat sur une personne dépositaire de l'autorité publique.

Les cas de meurtre enregistrés en octobre 2025 révèlent une recrudescence inquiétante des violences interpersonnelles et communautaires à travers le pays, touchant aussi bien les milieux urbains que ruraux. Les causes semblent diverses notamment des disputes banales, conflits liés aux activités sportives ou pastorales, règlements de comptes mais traduisent toutes une montée de la criminalité violente et de la faible régulation sociale.

Au cours du mois d'octobre, quatre braquages armés ont été enregistrés illustrant une recrudescence inquiétante du banditisme armé.

- À Thiès, **dans la nuit du 4 au 5 octobre**, une dizaine d'hommes armés ont attaqué la station-service Elton, emportant **2,4 millions de F CFA** après avoir neutralisé vigiles et pompistes.
- Une semaine plus tard, **dans la nuit du 13 octobre**, une vingtaine d'individus encagoulés ont pris pour cible les usines CIMAF et CBMI à Allou Kagne (Thiès), blessant un chef de poste et s'enfuyant avec **50 millions de F CFA**.
- Puis, le **18 octobre**, dix braqueurs ont tendu une embuscade à des marchands de bétail entre Sinthiou Maléme et Damba (Tambacounda), dérobant **plus de 6 millions de F CFA** et blessant deux personnes.
- Enfin, **le 27 octobre, vers 15 heures**, à Bakel (Tambacounda), sur l'axe Sira–Gabou, six malfaiteurs encagoulés ont bloqué la route, crevé le pneu d'un véhicule et dépouillé passagers et motocyclistes de leurs biens. Un motard a été grièvement blessé, mais aucun décès n'a été signalé.

Les forces de sécurité ont ouvert des enquêtes dans les quatre affaires afin d'interpeller les auteurs de ces attaques.

II. DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE

La justice sénégalaise a ouvert, le vendredi 3 octobre, l'enquête officielle sur les violences politiques ayant frappé le pays entre 2021 et 2024, portant sur des faits de « meurtres, tortures, assassinats et crimes contre l'humanité ». La procédure, lancée par le ministre de la Justice, est conduite par la Division des investigations criminelles (DIC) et la Section de recherches (SR) de la gendarmerie de Colobane. Les premières convocations concernent des personnalités centrales du dossier, dont Pape Abdoulaye Touré, fondateur de l'Initiative Zéro Impunité (IZI) et coordonnateur du mouvement Sénégal Notre Priorité (SNP), qui se présente lui-même comme victime de tortures, ainsi que les proches de victimes telles que Cheikh Wade et Alassane Barry. Amnesty International accompagne les familles pour garantir leur représentation légale.

Cette enquête, initiée par l'ancien ministre de la Justice Ousmane Diagne et dirigée par le procureur de la République Ibrahima Ndoye, vise à établir la vérité, identifier les responsabilités et rendre justice aux familles des quelque 80 personnes décédées lors de ces violences¹.

Le 17 octobre, environ une centaine de Sénégalais, réunis autour du collectif Noo Lank, ont manifesté pacifiquement à Dakar pour dénoncer la hausse jugée excessive des tarifs de l'électricité et le manque de transparence dans la tarification du système prépayé Woyofal. Les protestataires ont appelé les autorités à réviser les prix, à instaurer des mécanismes de soutien pour les ménages vulnérables et à garantir une meilleure transparence sur les coûts de production et de distribution². Cette mobilisation traduit un profond mécontentement social face à la flambée du coût de l'électricité, perçue comme un facteur aggravant de la précarité au Sénégal. Dans la même lancée, le Premier ministre Ousmane Sonko a annoncé le lundi 27 octobre une baisse prochaine des prix de l'électricité et des produits pétroliers (essence, gaz, gasoil) au Sénégal, conformément aux mesures sociales décidées par le président Bassirou Diomaye Faye. Cette décision, issue d'un travail préparatoire mené depuis huit mois par une commission du ministère de l'Énergie, vise à alléger le coût de la vie des ménages dans un contexte économique difficile³

¹ Pressafrik, Enquête sur les 80 morts : les auditions démarrent ce vendredi, plusieurs victimes dont Pape Abdoulaye Touré convoqués, https://www.pressafrik.com/Enquete-sur-les-80-morts-les-auditions-demarrent-ce-vendredi-plusieurs-victimes-dont-Pape-Abdoulaye-Toure-convoques_a295683.html

² Info241, Dakar : Les Sénégalais manifestent contre la flambée du prix de l'électricité, <https://info241.com/dakar-les-senegalais-manifestent-contre-la-flambée-du-prix-de-l-2589>

³ Pressafrik, Coût de la vie : Ousmane Sonko annonce une baisse prochaine du prix de l'électricité et de l'énergie, https://www.pressafrik.com/Cout-de-la-vie-Ousmane-Sonko-annonce-une-baisse-prochaine-du-prix-de-l-electricite-et-de-l-energie_a296753.html

En deux jours, le climat médiatique au Sénégal s'est fortement tendu. Dans la soirée du mardi 28 octobre, les forces de l'ordre ont interrompu une émission de 7TV avec Madiambal Diagne, en exil et visé par un mandat d'arrêt international, arrêtant sa directrice, Maimouna Ndour Faye, pour « atteinte à la sûreté de l'État » et « atteinte à l'autorité de la justice ». Le lendemain, Babacar Fall, journaliste à RFM et correspondant de RFI, a été également interpellé pour avoir interviewé le même personnage, accusant les poursuites de motivation politique. Les deux journalistes ont été libérés après audition, mais restent sous la menace de poursuites. Parallèlement, les signaux de 7TV et de Télé Futurs Médias (groupe RFM) ont brièvement été suspendus sur la télévision numérique terrestre (TNT). De nombreux observateurs y voient une « censure arbitraire ». Ces arrestations ont suscité une large mobilisation nationale et internationale. Le Conseil des diffuseurs et éditeurs de presse du Sénégal (CDEPS), Amnesty International et Reporters sans frontières ont condamné ces intimidations et ont exigé la « fin immédiate des intimidations contre les journalistes ». Face à cette mobilisation, des professionnels du secteur annoncent la création d'un Front pour la défense de la liberté de la presse.

Ces arrestations successives ravivent les inquiétudes sur la liberté de la presse et sur les tensions persistantes entre médias et autorités⁴.

III. FEMMES PAIX ET SECURITE

L'analyse des indicateurs dans cette thématique a fait état de **vingt (20) incidents et 07 morts** parmi lesquels :

- ✚ 08 cas de viol
- ✚ 04 cas d'infanticide
- ✚ 02 cas d'attouchements sexuels
- ✚ 02 cas de suicide
- ✚ 01 cas d'homicide
- ✚ 01 cas de tentative d'enlèvement
- ✚ 01 cas de détournement de mineur
- ✚ 01 cas de menace de mort

3.1 Les incidents de viol recensés en octobre révèlent plusieurs tendances préoccupantes. L'analyse des viols rapportés montre que les mineurs constituent les principales victimes, ciblées en raison de leur vulnérabilité. Les agresseurs, souvent issus de l'entourage, exploitent un rapport de confiance ou d'autorité pour les attirer dans des lieux isolés. Ainsi, parmi les plus marquants, nous pouvons citer :

Le 17 octobre, la brigade de proximité de Hann-Maristes a déferé au parquet de Dakar un jeune homme de 23 ans, pour viol aggravé avec préméditation. L'homme aurait piégé une jeune employée de maison de 20 ans, contactée par téléphone sous prétexte d'un emploi domestique. Arrivée sur place, la victime aurait été droguée puis violée dans un appartement aux Maristes avant d'être secourue par une voisine. Une enquête se poursuit pour identifier la complice présumée ayant attiré la victime dans le piège.

Le 24 octobre, une femme a été mise en examen pour le viol répété d'une fillette de 8 ans dans le quartier de Wakhinane Nimzatt. La victime, venue de France pour passer des vacances au Sénégal, a subi des attouchements puis des violences sexuelles aggravées ayant entraîné des lésions physiques. L'affaire a éclaté lorsque la mère, alertée par l'état de sa fille, a porté plainte. Un examen gynécologique a confirmé la perte de virginité de l'enfant, apportant une preuve médicale cruciale. La suspecte, qui n'en serait pas à sa première agression, nie les faits malgré les éléments accablants.

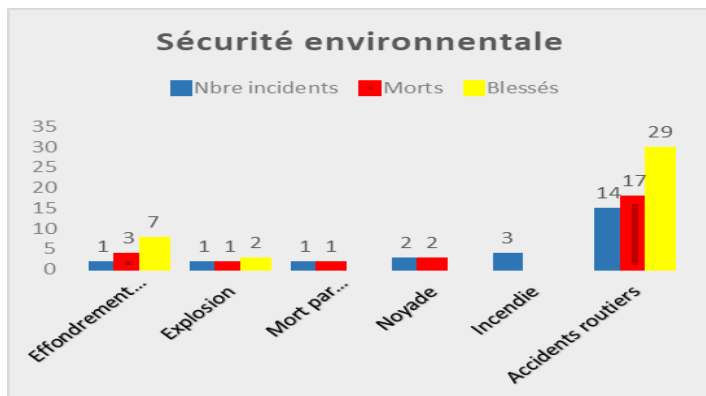
3.2 Au-delà des violences sexuelles, le mois d'octobre 2025 a également été marqué par plusieurs faits divers touchant particulièrement des jeunes fillese et des femmes, dont des attouchements sexuels, des cas de suicide, de meurtre, d'infanticide, de détournement de mineur...

⁴ Afrik.com, Sénégal : un second journaliste interpellé après l'affaire Maimouna Ndour Faye, <https://www.afrik.com/senegal-un-second-journaliste-interpelle-apres-l-affaire-maimouna-ndour-faye>

En outre, à Diourbel, **le dimanche 19 octobre**, une tragédie a eu lieu lorsqu'une femme, après s'être rendue au district sanitaire puis à l'hôpital régional de Diourbel, a été contrainte d'accoucher à l'extérieur de l'hôpital, faute de place dans la maternité à cause des travaux; malheureusement le nouveau-né est mort à sa naissance. Le procureur de la République s'est autosaisi et a confié une enquête préliminaire à la police de Diourbel pour déterminer les circonstances exactes et identifier d'éventuelles responsabilités. Les auditions ont commencé dès le jour même, incluant la sœur de la victime et la mère elle-même, tandis que le personnel médical sera entendu en début de semaine. La direction de l'hôpital attend pour sa part le rapport officiel avant toute déclaration publique.

Par ailleurs, un drame familial a eu lieu dans le village de Samakoung (Sédhiou), **le jeudi 9 octobre**. Selon les informations, un homme a battu son épouse, qu'il soupçonnait d'infidélité. Grièvement blessée, la femme a été transportée à l'hôpital régional de Ziguinchor, où elle est décédée des suites de ses blessures. Le suspect qui avait pris la fuite vers la Gambie a finalement été arrêté puis remis aux gendarmes de Sédhiou. Cette interpellation a été rendue possible grâce à une étroite collaboration entre la police gambienne et la gendarmerie sénégalaise. Le mis en cause sera déféré devant le parquet de Sédhiou pour homicide volontaire.

IV. SECURITE ENVIRONNEMENTALE



L'actualité environnementale de ce mois a été marquée par une série de tragédies, avec **22 incidents** recensés ayant causé **27 décès et 38 blessés**, ainsi que d'importants dégâts matériels. La répartition des incidents est la suivante:

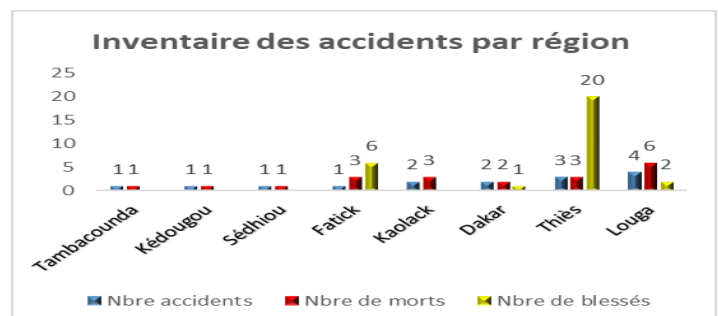
- 15 cas d'accidents de la route
- 03 cas d'incendie
- 02 cas de noyade
- 01 cas d'effondrement d'un immeuble
- 01 cas de mort par électrocution
- 01 cas d'explosion

Les accidents enregistrés en octobre 2025 traduisent une forte recrudescence de l'insécurité routière à travers le pays, marquée par la fréquence des collisions impliquant des motos-Jakarta et des véhicules de transport en commun. Les principales causes identifiées demeurent la vitesse excessive, l'imprudence des conducteurs, le mauvais état des routes et le non-respect du Code de la route. Ainsi parmi les plus marquants, nous pouvons énumérer :

Dans la soirée du vendredi 4 octobre, sur l'axe Mbour-Diass, un accident impliquant un camion plateau et un véhicule Ndiaga Ndiaye a fait 2 morts, 15 blessés graves et 6 blessés légers. Les victimes ont été prises en charge à l'hôpital Thierno Mouhamadou Mansour Barro de Mbour, et une enquête a été ouverte pour déterminer les causes.

Un accident de la route est survenu sur l'axe Foundiougne-Fatick, **le dimanche 5 octobre, aux environs de 18 heures**. Un minibus de transport en commun, a dérapé avant de se renverser aux environs de 18h, pour des raisons encore indéterminées. Le bilan fait état de trois morts, tandis que les six blessés ont été évacués vers les structures sanitaires les plus proches.

Le 11 octobre, à Malika, deux hommes de 57 et 30 ans ont perdu la vie après que leur moto ait été percutée par un camion dont le frein à main a cédé sur une pente menant à Mbeubeuss. Les sapeurs-pompiers ont évacué les corps, et le chauffeur du camion, âgé d'une trentaine d'années, a été arrêté pour homicide involontaire.



Au-delà des accidents recensés, deux (02) cas de noyade ont été signalés, provoquant deux (02) décès. **Le 5 octobre**, un adolescent de 16 ans est décédé à Kaolack (quartier Médina Baye) après être tombé dans un canal à ciel ouvert ; les secours ont récupéré le corps et une enquête a été ouverte. De même, **le 13 octobre**, un garçon d'une dizaine d'années s'est noyé à Mboro-sur-Mer (Darou Khoudoss, Tivaouane) alors qu'il se baignait à la mer, son corps a été repêché par les sapeurs-pompiers et transporté à la morgue de l'hôpital Mame Abdou Aziz Sy Dabakh.

Un effondrement d'un immeuble R+2 est survenu **le dimanche 5 octobre vers 20h30** au quartier Passoir de Kaolack, alors que plusieurs personnes se trouvaient à l'intérieur. Le bilan provisoire fait état de trois décès (dont une femme et un homme intervenant dans les opérations de secours) et de sept blessés graves, évacués à l'hôpital régional El Hadji Ibrahima Niass. Les sapeurs-pompiers poursuivent les recherches pour retrouver d'éventuels survivants sous les décombres.

Par ailleurs, dans son communiqué du 26 octobre, le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique a annoncé la détection de 13 nouveaux cas de Fièvre de la Vallée du Rift (FVR), sans nouveau décès. Toutefois, depuis le début de l'épidémie en date du 26 septembre, le Sénégal compte 324 cas confirmés, dont 28 décès et 244 guérisons. La région de Saint-Louis reste la plus touchée avec 265 cas, principalement à Richard-Toll (132) et Saint-Louis (71). Les autres régions affectées sont Matam (18 cas), Louga (17), Fatick (9), Kaolack (7), Dakar (5), Thiès (1) et Tambacounda (1). Deux cas initialement enregistrés à Louga ont été réattribués aux districts de Dagana et Sakal. Concernant la Mpox (variole du singe), 7 cas confirmés et 2 cas probables ont été signalés depuis le 22 août 2025, exclusivement à Dakar, avec 8 guérisons et aucun décès. Le ministère appelle la population à redoubler de vigilance, à respecter les mesures de prévention et à collaborer avec les équipes sanitaires pour contenir la propagation de ces maladies⁵

V. RECOMMANDATIONS

Au gouvernement

- ✚ Assurer le respect de la liberté de la presse en garantissant l'indépendance des médias et leur droit d'informer, conformément à la Constitution et aux conventions internationales sur les droits de l'homme.

Au ministre de la santé

- ✚ Informer et sensibiliser les citoyens sur les symptômes du MPOX et de la fièvre de la vallée du Rift ainsi que les mesures de prévention notamment l'hygiène des mains et l'évitement de tout contact avec les personnes infectées ;
- ✚ Renforcer les mesures barrières afin d'empêcher la propagation de la maladie surtout dans les régions ayant des cours d'eau

Au ministère de la famille et des solidarités

- ✚ Renforcer les dispositifs de protection des enfants en instaurant des cellules d'écoute psycho-sociale (structure d'accueil, d'écoute et d'orientation) dans les écoles et les quartiers, et en lançant des campagnes massives de sensibilisation sur les violences sexuelles intrafamiliales.

Au ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement

⁵ Senepus, TREIZE NOUVEAUX CAS DE FIÈVRE DE LA VALLÉE DU RIFT SIGNALÉS AU SÉNÉGAL, <https://www.senepus.com/sante/treize-nouveaux-cas-de-fievre-de-la-vallee-du-rift-signales-au>

- ✚ Renforcer les campagnes nationales de sensibilisation à la sécurité routière, en particulier auprès des conducteurs de motos-Jakarta et de transport en commun.

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

- ✚ Intensifier la surveillance terrestre, maritime et fluviale dans les zones sensibles pour contrer le trafic illicite ;
- ✚ Intensifier les patrouilles de sécurisation dans les zones à risque afin de dissuader la criminalité ;
- ✚ Associer les populations aux dispositifs sécuritaires en facilitant le signalement d'incidents et comportements suspects ;
- ✚ Intensifier les contrôles routiers sur les axes à forte accidentalité, notamment en matière de vitesse, de surcharge et de respect du port du casque.

Aux organisations de la société civile

- ✚ Promouvoir des programmes de formation sur la médiation communautaire, la non-violence et la citoyenneté responsable, en particulier auprès des jeunes afin de réduire les cas d'homicide ;
- ✚ Utiliser des influenceurs, des artistes ou des leaders communautaires pour diffuser des messages de sensibilisation sur les dangers de la migration irrégulière et du trafic de drogue, en ciblant spécifiquement les jeunes et en associant la langue locale en plus du français ;
- ✚ Multiplier les campagnes de sensibilisation dans les écoles, universités et quartiers sur les risques liés à la drogue, la violence et l'émigration irrégulière ;
- ✚ Collaborer avec le ministère de la Famille pour sensibiliser sur les violences basées sur le genre et encourager les victimes à utiliser les numéros d'urgence (**116 ou 800 805 805**) pour signaler les abus ;

A la population

- ✚ Encourager la culture du dialogue, de la tolérance et du respect mutuel dans la résolution des différends, que ce soit dans les milieux sportifs, familiaux ou communautaires ;
- ✚ Adopter un comportement responsable sur la route : respect des limitations de vitesse, port systématique du casque, prudence dans les dépassements ;
- ✚ Créer ou renforcer les comités de veille de quartier pour collaborer avec les forces de sécurité en vue de signaler les activités suspectes, contribuant ainsi à sécuriser les communautés et à renforcer la prévention de la criminalité ;
- ✚ Maintenir la vigilance, respecter les mesures de prévention et coopérer avec les équipes médicales afin de limiter la propagation de ces épidémies (Mpox et de la fièvre de la vallée du Rift (FVR) ;
- ✚ Ne jamais laisser les enfants se baigner seuls, même dans des bassins peu profonds ;
- ✚ Coopérer avec les forces de sécurité en signalant toute activité suspecte via les numéros verts disponibles **123 ou 800 00 20 20 (gendarmérie nationale) ; 17 (police nationale).**

ANNEXE

		Nombre de cas	VICTIMES	
Domaines thématiques	Incidents		Décès	Blessés
	Trafic/Saisie de drogue	38	0	0

Crimes organisés et extrémisme violent	Homicide	15	15	1
	Braquage à main armée	04	0	4
	Coups et blessures volontaires	04	0	4
	Trafic de migrants	03	0	0
	Trafic /Vente illégale de médicaments	03	0	0
	Escroquerie/fraude	02	0	0
	Trafic de faux billets	01	0	0
	Suicide	01	1	0
	Triade de personnes	01	0	0
	Tentative d'assassinat	01	0	1
Agression armée	01	0	1	
Démocratie et Gouvernance	Emigration irrégulière	05	0	0
	Manifestation pacifique	03	0	0
	Affrontements violents	03	0	1
	Arrestation pour diffusion de fausses nouvelles /diffamation	02	0	0
	Discours haineux	01	0	0
Femmes, Paix et Sécurité	Viol	08	0	0
	Infanticide	04	4	0
	Attouchements sexuels envers les enfants	02	0	0
	Suicide	02	2	0
	Détournement de mineur	01	0	0
	Tentative d'enlèvement	01	0	0
	Menace de mort	01	0	0
	Homicide	01	1	0
Sécurité Environnementale	Accidents routiers	15	20	29
	Incendie	03	0	0
	Noyade	02	2	0
	Effondrement d'un immeuble	01	3	7
	Explosion	01	1	2
	Mort par électrocution	01	1	0
TOTAL		132	50	50

Edité le 29 octobre 2025

À travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS, le Réseau Ouest Africain pour l'Édification de la Paix (WANEP-SN), élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs terrains de WANEP-SN mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Yoff, cité Apepsy Ecologique lot n°E/48 (porte principale stade municipal de Yoff) - DAKAR – SENEGAL Tél (221) 33 855 02 16 // 76 329 19 43 // 77 551 14 20 Email : [wanep-senegal@wanep.org](mailto:wane-senegal@wanep.org) // www.wanepsenegal.org // www.wanep.org